

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Pierre Kunz*

*Date de dépôt: 5 avril 2006*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Vote des étrangers : mais que fait le bureau de l'intégration ?**

Il y a presque une année maintenant, les Genevois acceptaient l'initiative « J'y vis, j'y vote », accordant ainsi le droit de vote aux étrangers sur le plan communal. Ce fut un long combat politique qui n'est pourtant pas encore achevé : les étrangers ont le droit de vote, encore faut-il qu'ils l'utilisent ! Genève peut bien affirmer que les habitants d'origine étrangère ont le droit de vote et qu'ils peuvent s'exprimer dans le canton ! Si ces nouveaux citoyens ne se rendent pas aux urnes notre démocratie n'aura pas progressé.

Les Radicaux ont bien compris le défi. Ils se sont donc adressés personnellement à ceux des 80'000 étrangers établis à Genève pouvant voter pour la première fois lors des élections communales du printemps prochain afin de les convier à une séance d'information. Il nous est à cette occasion apparu que de nombreuses personnes n'étaient encore pas du tout au courant du droit nouveau qui leur a été accordé, notamment lorsque nous avons constaté que nombre de ces personnes ne comprenaient pas le motif de la séance à laquelle nous les invitions.

*Notre question est donc la suivante : le bureau de l'intégration, dont il nous paraît que c'est le rôle, n'a-t-il rien organisé pour informer les étrangers concernés qu'ils peuvent désormais voter au niveau communal ?*